



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

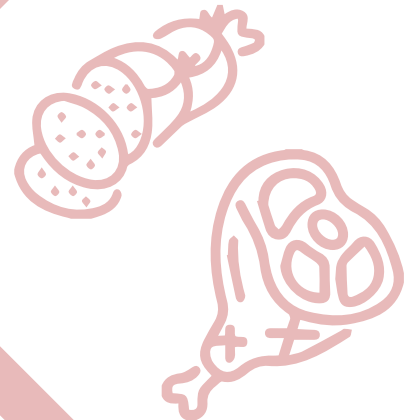


FranceAgriMer

ÉTABLISSEMENT NATIONAL
DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER

Viandes blanches

LES
ÉTUDES



Analyse des données
financières des
entreprises du secteur
de la charcuterie

NOTE DE SYNTHÈSE SUR LA SITUATION ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE DES ENTREPRISES DE CHARCUTERIE TRAITEUR

Étude co-financée par FICT – FRANCEAGRIMER – INAPORC



PANORAMA D'ENSEMBLE *(avec et sans bilan)*

En nombre d'entreprises, le marché des industries charcutières se stabilise, avec une hausse marginale en 2023. Au total, 854 entreprises (hors entrepreneurs individuels) ont été recensées en 2023, représentant 15 % du marché des industries de la viande. Le dynamisme entrepreneurial des entreprises de charcuterie-traiteur s'est également stabilisé en 2023, s'établissant à 1 création pour une défaillance (6 créations pour 10 défaillances un an plus tôt).

Le tissu économique des industries charcutières est très majoritairement constitué de petites et micro-entreprises (71 %). On observe une surreprésentation des dirigeants seniors : 39 % des dirigeants ont en effet plus de 60 ans (20 % dans les industries de la viande), et la part des jeunes dirigeants est, quant à elle, faible (11 % ont moins de 40 ans). Reflétant le profil des dirigeants et la faible dynamique de créations, les entreprises sont également très matures avec près de 2/3 d'entre elles qui ont plus de 20 ans d'existence, contre environ 1/3 pour les industries de la viande.

PÉRIMÈTRE D'ANALYSE FINANCIÈRE *(avec bilan exclusivement)*

En 2023, la filière des industries charcutières comptait 451 entreprises et un effectif de 27 580 salariés, représentant respectivement 29 % et 24 % de son secteur d'appartenance (industries de la viande). Sur la base des bilans, le tissu économique reflète le panorama d'ensemble avec une grande majorité de petites et micro-entreprises (76 %).

En données agrégées, la filière a réalisé en 2023 un chiffre d'affaires de 9,4 G€, en hausse de 6,2 % à périmètre constant. Les charcutiers-traiteurs comme les industriels de la viande répondent surtout à une demande domestique, comme en témoignent leurs taux d'export respectifs (autour de 9 %), loin des 19 % réalisés par l'ensemble de l'industrie agro-alimentaire ; 60 % des industriels charcutiers comptabilisent la totalité de leur chiffre d'affaires en France. Les barrières technico-sanitaires et les conditions d'agrément strictes dans certains pays expliquent en partie ces taux très bas. L'ouverture à l'international pourrait constituer un relais de croissance majeur pour la filière en dépit de l'intensité concurrentielle de la part d'entreprises étrangères.

ACTIVITÉ ET RENTABILITÉ

Sur le plan de l'activité, la croissance du chiffre d'affaires a été moins soutenue pour tous les segments en 2023, marquant un ralentissement après la forte reprise post-pandémie. L'inflation sur les prix de vente a contribué plus modérément qu'en 2022 à cette hausse. Après un rebond timide en 2022, les grandes entreprises de l'industrie charcutière ont enregistré une croissance plus forte en 2023, alors que les petites (< 50 salariés) et moyennes (50 à 249 salariés) ont vu leur progression ralentir.

L'inflation a continué à peser sur les coûts de production et les prix des intrants (prix du porc notamment), affectant ainsi la marge brute. Bien que la valeur ajoutée des industries de la charcuterie ait augmenté, elle a augmenté plus lentement que le chiffre d'affaires, entraînant une baisse du taux de valeur ajoutée de 0,6 points, à 17,4 %. Cette tendance a également touché les industries de la viande, avec une baisse comparable de 0,6 point, à 15,5 %. Les grandes entreprises ont néanmoins amorti partiellement l'impact, compensant en partie les difficultés rencontrées par les petites et moyennes entreprises.

Au niveau de l'exploitation, les taux de marge brute d'exploitation des industries de la viande, y compris charcutières, sont restés stables en 2023, respectivement à 3,8 % et 3,5 %, mais demeurent bien inférieurs à la moyenne de l'industrie alimentaire (5,3 %). Les grandes entreprises ont contribué à maintenir la rentabilité d'exploitation et nette, comme pour le taux de valeur ajoutée : on observe effectivement une quasi-stabilité du taux de marge nette en 2023 grâce aux grandes entreprises. Au final, 3 entreprises sur 10 ont essuyé une perte en 2023, indépendamment du segment. Cela représente une dégradation par rapport à 2022 (25 %) et à la période pré-pandémique (18 %).

À des fins d'ajustement des coûts de fonctionnement, les fabricants de charcuterie industrielle comme l'ensemble des industries de la viande, ont à nouveau réduit leurs efforts d'investissement en 2023, même si ces derniers sont restés importants. La baisse des effectifs (amorcée en 2022), bien que légère en 2023, a concerné toutes les tailles d'entreprise, soulignant les défis d'attractivité de la filière. Le gain économique par salarié s'est stabilisé à 14 k€ en 2023, bien en-deçà de celui de l'ensemble de l'industrie alimentaire (25 k€ par salarié).

SOLVABILITÉ ET AUTONOMIE FINANCIÈRE

Les entreprises du secteur sont globalement bien capitalisées compte tenu de la maturité du secteur. Elles affichent des structures financières bien dotées en fonds propres (41 % du total du bilan en 2023), ce qui leur permettraient de solliciter les partenaires financiers dans de bonnes conditions le cas échéant. À ce titre, le taux d'endettement financier est resté maîtrisé (58 %) en dépit des nouveaux financements et se situe en-dessous de la référence de l'industrie (74 %).

Concernant les PGE, 151 M€ d'encours ont été accordés à la filière depuis le début du dispositif (situation à août 2024) ; cela représente 35 % des industries de la viande. Globalement, les entreprises du secteur semblent poursuivre le remboursement du PGE sans encombre : à fin août 2024, le capital restant dû des PGE était de 41 % pour le secteur de la charcuterie industrielle et % pour l'ensemble des industries de la viande.

L'autonomie des industriels charcutiers vis-à-vis des partenaires bancaires s'est améliorée, avec des délais de remboursement qui se sont raccourcis. Après un allongement marqué en 2022 en raison des pressions inflationnistes, ces délais ont en moyenne diminué en 2023 : il faut désormais 6 ans aux entreprises de la filière pour couvrir l'intégralité de leurs dettes à partir des seules ressources dégagées par l'activité (autofinancement). À l'image de la rentabilité, cette amélioration est surtout portée par les grandes

entreprises, tandis que les petites (< 50 salariés) et les moyennes (50 à 249 salariés) ont vu leurs délais s'allonger, traduisant une plus forte dépendance à l'égard des partenaires financiers.

LIQUIDITÉ

En matière de liquidité, les situations de trésorerie se sont dégradées (-16 jours de CA) mais elles sont restées positives à la clôture de l'exercice. La hausse des taux d'intérêt peut avoir limité l'accès au crédit, conduisant certaines entreprises à consommer leur trésorerie au lieu de s'endetter à des conditions moins favorables. Cette tendance est commune à toutes les tailles d'entreprise.

Le niveau des besoins en fonds de roulement est généralement en ligne avec la référence de l'industrie, représentant près d'un mois d'activité en moyenne en 2023. L'approche par taille montre que plus les entreprises sont petites plus les ressources nécessaires pour financer le cycle d'exploitation apparaissent importantes. Les grandes entreprises tirent généralement parti d'un effet ciseaux positif entre les délais de paiement aux fournisseurs et ceux de règlements aux clients. Cela leur permet d'afficher un BFR moins élevé que les entreprises de plus petite taille (en moyenne 20 jours d'écart en 2023 entre les grandes entreprises et les TPE).

COTATION BANQUE DE FRANCE

L'industrie charcutière affiche un léger avantage par rapport aux périmètres de comparaison. Au 31/12/2023, 67 % des entreprises de ce secteur se sont vues attribuées une cote éligible ($\geq 4+$), soit 2 points de plus que les autres segments des industries de la viande et alimentaires (65 %).

La répartition cotes éligibles/non éligibles est comparable à la plupart des segments de l'industrie de la viande ; toutefois, 2 segments spécifiques, liés à la « transformation et à la conservation de la viande de boucherie » et la « fabrication de plats préparés », se distinguent par une proportion de cotes favorables plus faible.

DYNAMIQUE ENTREPREUNARIALE EN 2024

Après une période marquée par l'effet de rattrapage des défaillances en raison de la crise sanitaire (arrêt temporaire des liquidations suite à la fermeture des tribunaux et gel des procédures), les défaillances dans l'industrie charcutière ont diminué sur l'année écoulée. Cette tendance concerne l'ensemble des secteurs de l'économie et la plupart des tailles d'entreprises. Notons que la médiation du crédit n'a pas observé de hausse des saisines sur la période récente.

En juillet 2024, 2 défaillances ont été recensées depuis le début de l'année, contre 9 à la même période en 2023. Du côté des créations d'entreprises, 5 créations ont été enregistrées en juillet 2024, un chiffre comparable à celui de juillet 2023 et 2022 ; c'est à comparer aux 2 défaillances recensées depuis janvier 2024. Cela confirme la faible dynamique entrepreneuriale, reflet de la maturité de la filière.

LES ÉTUDES



Analyse des données financières des entreprises du secteur de la charcuterie
édition décembre 2024

Directrice de la publication : Christine Avelin
Rédaction : direction Marchés, études et prospective
Conception et réalisation : service Communication / Impression : service Arborial

12 rue Henri Rol-Tanguy - TSA 20002 / 93555 MONTREUIL Cedex
Tél. : 01 73 30 30 00 — www.franceagrimer.fr

 FranceAgriMer
 @FranceAgriMerFR